Université de Toulouse

Faculté sciences et ingénierie Université de Toulouse

PÉRIODE D'ACCRÉDITATION : 2022 / 2026

UNIVERSITE DE TOULOUSE

SYLLABUS MASTER

Mention Biotechnologies

M2 Droit de la Propriété Intellectuelle

http://www.fsi.univ-tlse3.fr/
http://www.mbbt.ups-tlse.fr/

2026 / 2027

24 NOVEMBRE 2026

SOMMAIRE

PRÉSENTATION 3
PRÉSENTATION DE LA MENTION 3
Mention Biotechnologies 3
PRÉSENTATION DE L'ANNÉE DE M2 Droit de la Propriété Intellectuelle . . . 3
Aménagements des études : 3
RUBRIQUE CONTACTS 5
CONTACTS PARCOURS 5
CONTACTS MENTION 5
CONTACTS DÉPARTEMENT : FSI.BioGéo 5
Tableau Synthétique des UE de la formation 6
LISTE DES UE 7
GLOSSAIRE 15
TERMES GÉNÉRAUX 15
TERMES ASSOCIÉS AUX DIPLOMES 15
TERMES ASSOCIÉS AUX ENSEIGNEMENTS 16

PRÉSENTATION DE LA MENTION

MENTION BIOTECHNOLOGIES

L'objectif du master Biotechnologies est la maîtrise des fondamentaux scientifiques et techniques dans le domaine de la biochimie, des biotechnologies et de la microbiologie .
Nous voulons : i) permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances concernant le décryptage des mécanismes moléculaires du vivant, ii) faire d'eux des scientifiques capables de maîtriser les concepts et les outils nécessaires à l'exploitation des développements récents dans les domaines de la biochimie, de la biologie moléculaire et de la microbiologie, iii) les former à l'expérimentation en laboratoire dans les domaines concernés, iv) leur apprendre à communiquer et à transmettre leurs connaissances, et v) exercer leur esprit critique.
Il s'agit d'un enseignement large abordant, aux niveaux moléculaire et supramoléculaire, les structures, les mécanismes d'action et l'évolution du vivant, et notre capacité à intervenir sur son fonctionnement dans des conditions normales ou pathologiques. La conception de molécules destinées à la pharmacologie ou la thérapeutique et le développement de stratégies innovantes dans le domaine des biotechnologies est un puissant thème fédérateur des enseignements de la mention.

PRÉSENTATION DE L'ANNÉE DE M2 DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Master 2 Propriété intellectuelle propose une spécialisation en propriété intellectuelle. Tous les aspects juridiques de la propriété intellectuelle sont étudiés : propriété industrielle, propriété littéraire et artistique, droits voisins. Cet enseignement est complété par une formation renforcée en techniques contractuelles, par une initiation à l'économie de la connaissance pour ouvrir le champ des compétences et des débouchés, et par un renforcement du niveau linguistique en anglais spécialisé de la propriété intellectuelle.
Ce master 2 a pour but de former des scientifiques (associés à des étudiants juristes de l'université Toulouse 1-Capitole) au droit de la propriété intellectuelle et, précisément, en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, ainsi qu'à la veille technologique.
L'accent est également mis sur le droit international (enseignement en langue anglaise, cours d'anglais juridique de la propriété intellectuelle et droit comparé), ainsi que sur l'initiation aux domaines scientifiques nouveaux.
Grâce à la co-accréditation Université Toulouse 1-Capitole et Université Toulouse 3 - Paul Sabatier, cette formation accueille aussi bien des étudiants juristes (20 à 25) et des étudiants scientifiques (12) issus des M1 scientifiques de l'Université Paul Sabatier qui ont suivi une initiation juridique en M1. Les scientifiques acquièrent donc une compétence en droit de la propriété intellectuelle.
Les étudiants, notamment salariés, peuvent être autorisés à préparer le Master 2 en deux années. Certains cours étant numérisés, une partie des enseignements peut être dispensée à distance par Internet.
Le Master 2 Droit de la propriété intellectuelle est solidement ancré dans l'environnement industriel, socio-économique et de recherche de la région Midi-Pyrénées, constitué notamment par les pôles de compétitivité Cancer-Bio-Santé, Agri Sud-Ouest Innovation, Aerospace Valley, un tissu dense d'industrie de pointe (aéronautique, espace, pharmacie, informatique) et des professions libérales spécialisées. Les enseignements associent largement les professionnels du secteur (conseils en propriété industrielle, INPI, SACEM, avocats spécialisés, juristes d'entreprise), et des enseignants étrangers (Columbia University, Max Planck Institut, Osaka University, Tsinghua University, ...).
Le Master 2 Droit de la Propriété Intellectuelle conduit les étudiants, en particulier scientifiques, à se présenter, s'ils le souhaitent, au CEIPI (Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle, université de Strasbourg).

AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES :

A discuter avec le responsable du M2

RUBRIQUE CONTACTS

CONTACTS PARCOURS

RESPONSABLE M2 DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

COUDERC François
Email : francois.couderc@utoulouse.fr
Téléphone : 0561558873

SECRÉTAIRE PÉDAGOGIQUE

DUBOR Clement
Email : fsi-master-bi-bv-stpe.secretariat@utoulouse.fr

CONTACTS MENTION

RESPONSABLE DE MENTION BIOTECHNOLOGIES

POUPOT Remy
Email : remy.poupot@inserm.fr
Téléphone : 05 62 74 86 61

ROUSSEAU Philippe
Email : philippe.rousseau@univ-tlse3.fr
Téléphone : 05 61 33 59 16

CONTACTS DÉPARTEMENT: FSI.BIOGÉO

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT

LORSIGNOL-DESMET Anne
Email : anne.lorsignol@inserm.fr

SECRETARIAT DU DÉPARTEMENT

PUSSAULT Elsa
Email : elsa.pussault@utoulouse.fr

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES UE DE LA FORMATION

page	Code	Intitulé UE	semestre*	ECTS	Obligatoire Facultatif	Cours	TD	Stage*
Premier semestre								
8	KBTD9AAU	ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	I	27	O	169	18	
9	KBTD9ABU	MISE À NIVEAU EN DROIT	I	3	O		35	
Second semestre								
12	KBTDAACU	VEILLE TECHNOLOGIQUE	II	4	O		35	
13	KBTDAADU	DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL	II	2	O	20		
14	KBTDAAEU	PROJET TUTORÉ	II	2	O	9		
11	KBTDAABU	STAGE	II	18	O			12
10	KBTDAAAU	ANGLAIS SPÉCIALISÉ	II	4	O	30		

* **AN** :enseignenents annuels, **I** : premier semestre, **II** : second semestre
Stage: en nombre de mois

LISTE DES UE

UE	ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	27 ECTS	1er semestre
KBTD9AAU	Cours : 169h , TD : 18h	Enseignement en français	Travail personnel 488 h

[Retour liste des UE]

UE	MISE À NIVEAU EN DROIT	3 ECTS	1er semestre
KBTD9ABU	TD : 35h	Enseignement en français	Travail personnel 40 h

[Retour liste des UE]

ENSEIGNANT(E) RESPONSABLE

COUDERC François
Email : francois.couderc@utoulouse.fr

UE	ANGLAIS SPÉCIALISÉ	4 ECTS	2nd semestre
KBTDAAAU	Cours : 30h	Enseignement en français	Travail personnel 70 h

[Retour liste des UE]

UE	STAGE	18 ECTS	2nd semestre
KBTDAABU	Stage : 14 mois	Enseignement en français	Travail personnel 450 h

[Retour liste des UE]

UE	VEILLE TECHNOLOGIQUE	4 ECTS	2nd semestre
KBTDAACU	TD : 35h	Enseignement en français	Travail personnel 65 h

[Retour liste des UE]

ENSEIGNANT(E) RESPONSABLE

GAVARD Pierre
Email : p.gavard@gaca.fr

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

L'objectif de l'UE est de fournir les outils pour comprendre et assurer une veille technologique dans des domaines divers.
Elle vise à permettre aux étudiants d'utliser leur compétences scientifiques en plus de leur compétences brevet et juridique et élargir le champ de leur projet professionnel.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES ENSEIGNEMENTS

Le contenu des enseignements comprend
Une présentation de ce que peut être la veille technologique et son application
Une présentation des outils pour et de la stratégie pour faire une veille technologique
Les Brevets dans la veille technologique (présentation de l'expérience d'un dépot de brevets par l'intervenant)
Les étudiants suivrant aussi une préparation à l'entretien d'embauche et rédaction de CV

SPÉCIFICITÉS

Application à des cas concrets et préparation au stage

COMPÉTENCES VISÉES

Pouvoir prendre en charge une veille technologique

MOTS-CLÉS

Veille technologique, Brevets

UE	DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL	2 ECTS	2nd semestre
KBTDAADU	Cours : 20h	Enseignement en français	Travail personnel 30 h

[Retour liste des UE]

UE	PROJET TUTORÉ	2 ECTS	2nd semestre
KBTDAAEU	Cours : 9h	Enseignement en français	Travail personnel 41 h

[Retour liste des UE]

GLOSSAIRE

TERMES GÉNÉRAUX

SYLLABUS

Dans l'enseignement supérieur, un syllabus est la présentation générale d'un cours ou d'une formation. Il inclut : objectifs, programme de formation, description des UE, prérequis, modalités d'évaluation, informations pratiques, etc.

DÉPARTEMENT

Les départements d'enseignement sont des structures d'animation pédagogique internes aux composantes (ou facultés) qui regroupent les enseignantes et enseignants intervenant dans une ou plusieurs mentions.

UE : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Un semestre est découpé en unités d'enseignement qui peuvent être obligatoires, à choix ou facultatives. Une UE représente un ensemble cohérent d'enseignements auquel sont associés des ECTS.

UE OBLIGATOIRE / UE FACULTATIVE

L'UE obligatoire fait référence à un enseignement qui doit être validé dans le cadre du contrat pédagogique. L'UE facultative vient en supplément des 60 ECTS de l'année. Elle est valorisée dans le supplément au diplôme. L'accumulation de crédits affectés à des UE facultatives ne contribue pas à la validation de semestres ni à la délivrance d'un diplôme.

ECTS : EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM

Les ECTS constituent l'unité de mesure commune des formations universitaires de licence et de master dans l'espace européen. Chaque UE obtenue est ainsi affectée d'un certain nombre d'ECTS (en général 30 par semestre d'enseignement, 60 par an). Le nombre d'ECTS varie en fonction de la charge globale de travail (CM, TD, TP, etc.) y compris le travail personnel. Le système des ECTS vise à faciliter la mobilité et la reconnaissance des diplômes en Europe.

TERMES ASSOCIÉS AUX DIPLOMES

Les diplômes sont déclinés en domaines, mentions et parcours.

DOMAINE

Le domaine correspond à un ensemble de formations relevant d'un champ disciplinaire ou professionnel commun. La plupart des formations de l'UT3 relèvent du domaine « Sciences, Technologies, Santé ».

MENTION

La mention correspond à un champ disciplinaire. Il s'agit du niveau principal de référence pour la définition des diplômes nationaux. La mention comprend, en général, plusieurs parcours.

PARCOURS

Le parcours constitue une spécialisation particulière d'un champ disciplinaire choisie par l'étudiant·e au cours de son cursus.

LICENCE CLASSIQUE

La licence classique est structurée en six semestres et permet de valider 180 crédits ECTS. Les UE peuvent être obligatoires, à choix ou facultatives. Le nombre d'ECTS d'une UE est fixé sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des UE obligatoires et à choix d'un semestre.

LICENCE FLEXIBLE

À la rentrée 2022, l'université Toulouse III - Paul Sabatier met en place une licence flexible. Le principe est d'offrir une progression "à la carte" grâce au choix d'unités d'enseignement (UE). Il s'agit donc d'un parcours de formation personnalisable et flexible dans la durée. La progression de l'étudiant·e dépend de son niveau de départ et de son rythme personnel. L'inscription à une UE ne peut être faite qu'à condition d'avoir validé les UE pré-requises. Le choix de l'itinéraire de la licence flexible se fait en concertation étroite avec une direction des études (DE) et dépend de la formation antérieure, des orientations scientifiques et du projet professionnel de l'étudiant·e. L'obtention du diplôme est soumise à la validation de 180 crédits ECTS.

DIRECTION DES ÉTUDES ET ENSEIGNANT·E RÉFÉRENT·E

La direction des études (DE) est constituée d'enseignantes et d'enseignants référents, d'une directrice ou d'un directeur des études et d'un secrétariat pédagogique. Elle organise le projet de formation de l'étudiant·e en proposant une individualisation de son parcours pouvant conduire à des aménagements. Elle est le lien entre l'étudiant·e, l'équipe pédagogique et l'administration.

TERMES ASSOCIÉS AUX ENSEIGNEMENTS

CM : COURS MAGISTRAL(AUX)

Cours dispensé en général devant un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants (par exemple, une promotion entière), dans de grandes salles ou des amphithéâtres. Ce qui caractérise également le cours magistral est qu'il est le fait d'une enseignante ou d'un enseignant qui en définit les structures et les modalités. Même si ses contenus font l'objet de concertations avec l'équipe pédagogique, chaque cours magistral porte donc la marque de la personne qui le crée et le dispense.

TD : TRAVAUX DIRIGÉS

Ce sont des séances de travail en groupes restreints (de 25 à 40 étudiantes et étudiants selon les composantes), animées par des enseignantes et enseignants. Les TD illustrent les cours magistraux et permettent d'approfondir les éléments apportés par ces derniers.

TP : TRAVAUX PRATIQUES

Méthode d'enseignement permettant de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises durant les CM et les TD. Généralement, cette mise en pratique se réalise au travers d'expérimentations et les groupes de TP sont constitués de 16 à 20 étudiantes et étudiants. Certains travaux pratiques peuvent être partiellement encadrés ou peuvent ne pas être encadrés du tout. A contrario, certains TP, du fait de leur dangerosité, sont très encadrés (jusqu'à une enseignante ou un enseignant pour quatre étudiantes et étudiants).

PROJET OU BUREAU D'ÉTUDE

Le projet est une mise en pratique en autonomie ou en semi-autonomie des connaissances acquises. Il permet de vérifier l'acquisition de compétences.

TERRAIN

Le terrain est une mise en pratique encadrée des connaissances acquises en dehors de l'université.

STAGE

Le stage est une mise en pratique encadrée des connaissances acquises dans une entreprise ou un laboratoire de recherche. Il fait l'objet d'une législation très précise impliquant, en particulier, la nécessité d'une convention pour chaque stagiaire entre la structure d'accueil et l'université.

SESSIONS D'ÉVALUATION

Il existe deux sessions d'évaluation : la session initiale et la seconde session (anciennement appelée "session de rattrapage", constituant une seconde chance). La session initiale peut être constituée d'examens partiels et terminaux ou de l'ensemble des épreuves de contrôle continu et d'un examen terminal. Les modalités de la seconde session peuvent être légèrement différentes selon les formations.

SILLON

Un sillon est un bloc de trois créneaux de deux heures d'enseignement. Chaque UE est généralement affectée à un sillon. Sauf cas particuliers, les UE positionnées dans un même sillon ont donc des emplois du temps incompatibles.


Université
de Toulouse